 **UNIVERSITE D’ABOMEY CALAVI**

L’EDUCATEUR

REVUE INTERNATIONALE MULTIDISCIPLINAIRE

**Publiée par :**

**L’ECOLE NORMALE SUPERIEURE,**

**UNIVERSITE D’ABOMEY-CALAVI**

**Sous la direction du :**

**Dr (MC) Jean-Claude HOUNMENOU**

& **Dr (MC) Germain GONZALLO**

**Editions Africatex Média**

01BP 3950 Porto-Novo,

République du Bénin

**Vol. 1, N°3, Janvier 2018 ;**  ISSN **1840-8087**

. **UNIVERSITE DE PORTO-NOVO**

L’EDUCATEUR

REVUE INTERNATIONALE MULTIDISCIPLINAIRE

**Publiée par :**

**L’ECOLE NORMALE SUPERIEURE,**

**UNIVERSITE D’ABOMEY-CALAVI**

**Sous la direction du :**

**Dr (MC) Jean-Claude HOUNMENOU**

& **Dr (MC) Germain GONZALLO**

**Editions Africatex Média**

01BP 3950 Porto-Novo,

République du Bénin

**Vol. 1, N°3, Janvier 2018;**  ISSN **1840-8087**

L’EDUCATEUR

REVUE INTERNATIONALE MULTIDISCIPLINAIRE

Copyright : **UPN & Africatex Média**

* Tous droits de reproduction, de traduction et d’adaptation réservés pour tous les pays.
* No part of this journal may be reproduced in any form, by print, photo-print, microfilm or any other means, without written permission from the publisher.
* **Dépôt légal,** **N° 8472 de 12/01/2016,**

*1***er Trimestre 2016,**

 **Bibliothèque Nationale, Porto-Novo,**

 **République du Bénin.**

 **ISSN 1840-8087**

**Impression**

**Imprimerie Les Cinq Talents Sarl**,

03 BP 3689, Cotonou République du Bénin

Tél. (+229) 21 05 33 16 / 97 98 19 23.

**Editions Africatex Média**

01 BP 3950, Oganla, Porto-Novo, République du Bénin

 Tél: (+229) 99 09 53 80 / 97 29 65 11 / 97 98 78 10

**Janvier 2018**

1. COMITE DE REDACTION
* Directeur de Publication :

**Dr (MC) Jean-Claude HOUNMENOU**

Maître de Conférences de la Psychologie des Universités (CAMES),

Recteur de l’Université de Porto-Novo, Bénin

* Rédacteur en Chef :

**Dr (MC) Germain GONZALO**

Maître de Conférences de Psychologie des Universités (CAMES),

Directeur de l’Ecole Normale Supérieure de

Porto-Novo, Université de Porto-Novo, Bénin

* Rédacteur en Chef Adjoint :

**Dr (MC) Cyriaque C. S. AHODEKON,**

Maître de Conférences de Sociologie de l’Education des Universités (CAMES),

Institut National de la Jeunesse, de l’Education et du Sport (INJEPS),

Université de Porto-Novo, Bénin

* Secrétaire à la Rédaction :

**Dr Ibrahim YEKINI**

Maître - Assistant de Littérature et Civilisation Britanniques des Universités (CAMES),

Directeur Adjoint de l’Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo,

Université de Porto-Novo, Bénin

* Secrétaire à la Documentation, Traduction et aux Relations Publiques :

**Dr Théophile G. KODJO SONOU,**

Docteur ès- Lettres, Langue et Didactique Anglaises, Traduction et Interprétation, Sociolinguiste, Administrateur de l’Education et des Collectivités Locales, Consultant en Communication et Relations Internationales, Institut Universitaire Panafricain, Porto-Novo, Bénin

1. COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE
* Président :

**Pr Taofiki KOUMAKPAI**

 Professeur Titulaire de Littérature et de Civilisation Britanniques des Universités (CAMES), Département d’Anglais, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines,

Université d’Abomey-Calavi, Bénin.

* Membres**:**

**Pr Augustin AINAMON,**

Professeur Titulaire de Littérature et de Civilisation Américaines et Africaines d’Expression Anglaise des Universités (CAMES), Université d’Abomey-Calavi, Bénin

**Pr Komlan Messan NUBUKPO,**

Professeur Titulaire de Littérature et de Civilisation Américaines d’Expression Anglaise, Université de Lomé, Togo

**Pr Mamoud Akanni IGUE**

Professeur Titulaire de Linguistique des Universités (CAMES)

Département des Sciences du Langage et de la

Communication, FLASH,

Université d’Abomey - Calavi, Bénin.

**Pr Babatunde AYERELU**

Professeur of French, Faculty of Modern

Language, University of Ibadan, Nigeria

**Pr Médard Dominique BADA**

Professeur Titulaire de Linguistique des Universités (CAMES),

Université de Lokossa, Lokossa, Bénin

 **Pr Komla Essowe ESSIZEWA**

Professeur Titulaire de Linguistique et de Didactique Anglaises des Universités (CAMES), Département d’Anglais, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Lomé, Togo.

**Dr (MC) Innocent C. DATONDJI**

Maître de Conférences de Didactique de la Langue Anglaise des Universités (CAMES), Directeur honoraire de l’Ecole Normale Supérieure (ENS), Université de Porto-Novo, Porto-Novo, Bénin

**Dr (MC) Laure Clémence ZANOU**

Maître de Conférences de Littérature et Civilisation Africaines d’Expression Anglaise des Universités (CAMES), Département d’Anglais, Faculté des Lettres, Arts et

 Sciences Humaines, Université d’Abomey-

 Calavi, Abomey- Calavi, Bénin

**Dr (MC) Moufoutaou Adebowale TIJANI**

Associate Professor of French, Faculty of Arts,

Ahmadu Bello University, Zaria, Nigeria

1. **COMITE DE SUPERVISION DES TRAVAUX DE SECRETARIAT ET D’IMPRIMERIE**
* Responsable :

**Dr Rissikatou Moustapha-Babalola**

Assistant de Linguistique Anglaise Appliqué à la Traduction, Université de Porto-Novo, Porto-Novo, Bénin

* Membre :

**Dr Sandé ZANNOU**

Assistant de Sociologie du Développement, Université de Porto-Novo, Porto-Novo, Bénin

**Dr Elie YEBOU**

Assistant des Sciences du Langage et de la Communication, Université de Lokossa, Lokossa, Bénin

**Dr Lucien AGBANDJI**

Assistant de Sociologie du Développement, Institut Universitaire Panafricain (IUP), Porto-Novo, Bénin

1. CONTRIBUTEURS D’ARTICLES

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***N°*** | ***Nom et Prénoms*** | ***Articles contribués et pages*** | ***Adresses*** |
| **1** | **M. Frédéric HOUESSOU,**  **Dr Souaïbou GOUDA****&** **M. Denga SAHGUI**  | Organisation de la pratique de l’Education Physique et Sportive (EPS) dans le systeme educatif beninois de 1990 à 2010**Page 15 - 55** | Institut National de la Jeunesse, de l’Education Physique et du Sport (INJEPS), Porto-Novo, Université d’Abomey-Calavi, Béningoudasouaibou@yahoo.fr |
| **2** | **Dr Rissikatou MOUSTAPHA- BABALOLA****&****Dr Clément Oba-Nsola Agnila Léonard BABALOLA** | Code switching in beninese efl classrooms: case study of some secondary schools**Page 56 - 85** | Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC),Université d’Abomey-Calavi (UAC), Bénin |
| **3** | **Dr Casimir Comlan SOEDE****&****Dr Ibrahim YEKINI** | Over ethnico – characterization in shakespeare’s *othello*, *the merchant of venice* and *the tempest*: a critical analysis**Page 86 - 115** | Ecole Polytechnique d’Abomey-Calavi (EPAC), Université d’Abomey-Calavi, Bénin |
| **4** | **Dr Euloge Franck AKODJETIN** | La logique aristotelicienne ou le projet d’assainir le langage**Page 116 - 154** | Philosophie du Langage et Logique Université d’Abomey‐Calavi/ FASHSEmail : akodjetine@yahoo.fr  |
| **5** | **Dr Layessi A. B. MAMADOU** | Mécanismes traditionnels de conservation, de protection de l’environnement de djidja et strategies d’auto-adaptation**Page 155 -180** | Département de Sociologie et Anthropologie (DSA), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Université d’Abomey-Calavi, Bénin |
| **6** | **Laurent ADJAHOUHOUE** | Persistance du choléra dans les localités péri-lacustres de Cotonou. Acteurs, attitudes et pratiques en matière d’hygiène**Page 181 - 208** | Département de sociologie-anthropologie, Institut Universitaire Panafricain (IUP)Porto-Novo, Bénin |
| **7** | **Dr Théophile G. KODJO SONOU** | Language as a motor driving technicsOf translation:the way forward**Page 209 - 237** | Département d’anglais,Institut Universitaire Panafricain (IUP)Porto-Novo, Bénin |
| **8** | **Dr Fidèle GANDONOU** | La gestion politico-administrative de l’enseignement a l’oree de la decentralisation : le cas de la commune de Porto-NovoPage 238 -269 | Docteur en Sociologie du développement |
| **9** | **Dr Temidayo ONOJOBI** | Vers une typologie militante : une etude comparée dans *Juletane* et *le Bistouri des larmes***Page 270 - 303** | Department of foreign languagesOlabisi Onabanjo University, Ago-Iwoye. |
| **10** | **Gothier DAHEOU****&****Dr (MC) Roch A. HOUNGNIHIN** | Catégories d’acteurs et logiques autour des remèdes néo-traditonnels à Cotonou (Bénin)**Page 304 - 360** | Laboratoire d’Anthropologie Médicale Appliquée (LAMA), Université d’Abomey-Calavi, Bénin |

**ORGANISATION DE LA PRATIQUE DE L’EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) DANS LE SYSTEME EDUCATIF BENINOIS DE 1990 à 2010**

**M. Frédéric HOUESSOU, Dr Souaïbou GOUDA,**

 **M. Denga SAHGUI**

Institut National de la Jeunesse, de l’Education Physique et du Sport (INJEPS), Porto-Novo, Université d’Abomey-Calavi, Bénin

 goudasouaibou@yahoo.fr

**Résumé**

Le développement implique une idée de progrès. Développer pleinement notre potentiel humain par le biais de l’EPS constitue donc un objectif pour le développement de la société béninoise. Malheureusement, il se pose un problème d’organisation pratique et d’intégration effective des activités de l’Education Physique et Sportive (EPS) dans le système éducatif béninois. L’objectif de cette recherche est d’analyser l’organisation pratique et le développement des activités de l’Education Physique et Sportive en tant que discipline d’enseignement au Bénin durant la période allant de 1990 à 2010. Nos investigations se sont faites sur la base d’une analyse documentaire et d’un guide d’entretien administré à 35 personnes. Un enregistrement a été fait avec ces personnes ressources et retranscrit par centre d’intérêt. A cet effet, l’état des lieux en EPS a été fait dans ladite période afin d’envisager les stratégies de relance et de développement de cette discipline. Les résultats auxquels nous sommes parvenus ont montré que l’Etat Béninois n’a pas une vraie politique en matière d’éducation physique et sportive. Et, c’est pourquoi l’EPS est une discipline **«** marginalisée **»** dans le système éducatif béninois.

**Mots clés** : Education Physique et Sportive – système éducatif - Bénin

**Abstract**

 Development implies an idea of ​​progress. Fully developing our human potential through the Physical and Sport Education (PSE) is therefore an objective for the development of Beninese society. Unfortunetely, there is a problem of pratical organization and effectif integration of Physical and Sport Education activities in Beninese educational system. The objective of this research is to analyze the pratical organization and the development of Physical Education and Sport as a teaching discipline in Benin taking into account the period from 1990 to 2010. My investigations were based on a documentary research methodology and interview administered to 35 ressource persons. A recording of these interviews was made and transcribed according to the different point of view. To this end, the state of the art in Physical and Sport Education was made during this period in order to consider the strategies of revival and development of this discipline. The results obtained show that the Republic of Benin does not have a real Physical and Sport Education policy. And, that is why PSE is still a subject that is "marginalized" in the Beninese education system.

**Key words:** Physical Education and Sports - educational system – Benin.

**Introduction**

*« L’identité nationale procède d’un long processus de construction. Désignant à la fois un sentiment d’appartenance et la conscience de faire partie d’un ensemble national, elle est une construction qui s’inscrit dans le temps* » (Thiesse, 1999). Pour ce faire, chaque Etat doit élaborer une politique de formation de ses citoyens afin que ces derniers puissent se reconnaître à travers les caractéristiques socioculturelles communes. Tenant compte du besoin d’une telle formation, Diane et al (1989) font le constat selon lequel « *le développement d’un être humain résulte de l’interaction entre l’homme et le milieu. C’est dire que le développement d’une personne dépend des prédispositions biologiques et des expériences résultant de l’environnement, d’où l’importance des milieux éducatifs notamment l’école*». La formation générale du jeune est l’objectif principal de l’école. Elle obéit par conséquent à une interdisciplinarité dans laquelle s’inscrit l’Education Physique et Sportive (EPS). Cette dernière contribue à l’éducation générale dont le rôle traditionnel vise le développement de la forme physique, de l’équilibre mental, de l’acquisition des valeurs éthiques et de compétences. Elle fait partie intégrante de l’éducation générale. Le développement de tout pays est tributaire des compétences de ses citoyens et de la capitalisation de ses ressources humaines. C’est pourquoi chaque Etat a pour mission de mettre en place une véritable politique de formation de ses citoyens.

Au Bénin, l’élaboration d’un Plan Décennal pour le Développement du Secteur de l’Education (PDDSE) peut apparaître à maints égards comme une révolution dans la gestion du secteur. Si les expériences plus ou moins heureuses de 1960 à 1990 ont pu maintenir le système éducatif en vie, c’est à partir de1990 que les Etats Généraux de l’Education ont tenté de définir une vision stratégique accompagnée de quelques plans d’action pour éviter que le pilotage porte de graves préjudices au système ; en témoigne la Loi N° 2003-17 portant orientation de l’Education National au Bénin. Le système éducatif béninois est donc régi, règlementé et contrôlé par différents ministères. Ces ministères fondent leurs action sur les programmes de formation comportant une multitude de disciplines d’enseignement parmi lesquelles l’Education Physique et Sportive (EPS).

Au regard des conditions dans lesquelles s’enseigne l’EPS au Bénin, dans les lycées et les collèges d’Enseignement Secondaire Général (CEG), l’on peut s’interroger sur les difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants et les élèves dans la transmission et l’acquisition du savoir. C’est ce qui nous amène à nous poser les questions suivantes :

* quelle est la place de l’EPS dans la politique gouvernementale ?
* les conditions dans lesquelles se déroule l’enseignement de l’EPS peuvent-elles permettre l’atteinte les objectifs visés dans le processus de la formation générale du citoyen béninois ?

Ces questions constituent une préoccupation majeure de cette étude. Nous nous intéresserons aux conditions d’administration des enseignements en analysant le processus de formation et de gestion des ressources humaines, de construction des infrastructures scolaires sportives au Bénin.

Pour atteindre cet objectif, cette étude se propose, d’examiner le contexte de l’enseignement de l’EPS au Bénin. Pour mieux comprendre le phénomène, nous nous sommes inspirés d’un cadre théorique qui a permis d’affiner la problématique. Nous énoncerons une hypothèse avant de faire le choix de la méthode, la démarche et le traitement (recueil) des données recueillies. Ce travail se terminera par la présentation, l’analyse des résultats et une discussion.

1. **Contexte et justification de l’étude**

Au Dahomey, comme dans les autres colonies d’Afrique Occidentale Française (AOF), l’administration coloniale a institué l’éducation formelle en s’inspirant du modèle français de l’époque.

Une table ronde organisée sur l’éducation en 1996, a montré qu’au Bénin, l’éducation est demeurée depuis les indépendances, comme « *un processus de formation et de développement des connaissances, des aptitudes de l’esprit et du caractère de l’individu. Elle englobe l’acquisition du savoir, du savoir- faire et du savoir- être ».*  Il s’agit d’une éducation dont la finalité est d’assurer une formation de qualité à l’homme : «*Former un esprit saint dans un corps saint ; former à l’auto emploi et donc former des cadres supérieurs compétitifs et compétents»*

De 1975 à 1989, le système éducatif a connu une crise due aux mutations politiques et notamment à l’avènement de l’école nouvelle, créée par le système politique révolutionnaire en place. Le manque de ressources humaines, le laisser-aller ou le laisser-faire qui a caractérisé ce système éducatif a conduit à une dégradation du système d’enseignement, à la formation des enseignants au rabais et donc à une éducation peu performante. Il a conduit à l’élaboration en EPS d’un programme d’enseignement qui définit les objectifs à atteindre, les activités d’enseignement/ apprentissage et les tâches à exécuter. Il s’agit d’une approche par objectifs sans niveaux d’exigences pour l’élève et donc sans contenu précis à enseigner par classe. L’enseignant est libre d’enseigner les Activités Physiques Sportives (APS) qu’il veut et qu’il pense utile à l’élève. Pas de supports pédagogiques, pas d’inspections car l’EPS relevait du ministère des sports.

 L’E.P.S. fait partie intégrante des matières enseignées du système éducatif national. Ainsi faisant partie des disciplines d’enseignement aux lycées et collèges, son développement doit faire l’objet d’une politique élaborée, évaluée et approuvée par l’instance gouvernementale dans la composante du ministère de l’éducation nationale et non de celle de la Jeunesse et des Sports.

1. **Cadre théorique**

La sociologie politique et la sociologie des organisations apparaissent pertinentes pour mener cette recherche. En effet, la sociologie politique a permis d’aborder les problèmes de politique de développement de l’EPS dans le système éducatif du Bénin puis la sociologie des organisations quant à elle, a permis d’analyser la construction du dispositif formel mis en place dans le sous-secteur de l’éducation au secondaire qui comporte l’EPS.

Muller, dans ses travaux sur les politiques publiques en France (1990) conclut ce qui suit : ‟ il n'y a pas de problème politique par nature” mais que tout est susceptible de le devenir, puisque le problème politique est un construit social. L'Etat est le dépositaire d'une sorte de "prévoyance universelle" qui transcende les intérêts particuliers et est capable de s'élever au niveau de l'intérêt général.

Abordant dans le même sens, Mény et Thoenig (1989), diront qu'une politique publique doit se présenter sous forme "d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique".

En effet, une politique s'inscrit toujours dans un cadre général d'action et ne peut être une mesure isolée. Tout comme les sociétés traditionnelles (hiérarchisées et organisées), l’Etat est subdivisé en différents secteurs (agriculture, santé, éducation, justice, défense, sécurité, etc.).

Une politique publique globale est nécessaire pour préserver la cohésion sociale et éviter son éclatement. De ce fait, tous les secteurs étant en relation, il apparaît qu'une modification inadéquate d'un des secteurs peut affecter immanquablement les autres et perturber ainsi l'équilibre du système. Autrement dit, toute décision est susceptible de modifier la cohésion du système par un effet de rétroaction. Nous pouvons dire que l'objet d'une politique publique revient à gérer constamment le rapport global /sectoriel.

En ce qui concerne le secteur de l’éducation au Bénin, la loi n°2003- 17 portant orientation de l’éducation nationale au Bénin, promulguée le 11 novembre 2003, vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système éducatif sur la voie de la modernité. L’utilisation du modèle ci-après nous a permis d’analyser les actions politiques de l’Etats dans le secteur de l’EPS de 1990 à 2010, première décennie du renouveau démocratique.

Politique publique en éducation

Actions

Rétroaction

Secteur de l’EPS

L’approche organisationnelle de Crozier et Friedberg (1977) (particulièrement l’analyse systémique, stratégique et le rapport à l’environnement) permettra d’affiner cette étude. C’est cette approche qui nous a permis d’analyser le dispositif du sous-système de l’enseignement secondaire.

**Modèle d’analyse organisationnelle de Crozier et Friedberg**

La nature de cette étude nous amène à nous appuyer sur la théorie de l’analyse des organisations telle qu’elle est présentée par Crozier et Friedberg (1977) dans ‟L’acteur et le système : les contraintes de l’action collective”. Ce modèle d’analyse des organisations obéit à trois niveaux d’explication à savoir, l’analyse systémique, l’analyse stratégique et le rapport à l’environnement. Les deux premiers niveaux sont liés : sans l’analyse systémique, l’analyse stratégique devient une interprétation phénoménologique et sans l’analyse stratégique, l’analyse systémique reste finalisée et déterministe. L’environnement fournit les ressources mobilisables, les relais pertinents ou spécifiques associés au système.

**Analyse systémique** **: le construit**

L’analyse systémique vise à mettre en évidence les structures de l’organisation à partir des textes (lois, décrets, arrêtés, notes) officiels en vigueur. Dans ce travail, il s’agira de voir les organes qui sont responsables de l’enseignement de l’EPS, de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique tant au niveau national centralisé que déconcentré et local (décentralisé).

Elle analyse aussi le fonctionnement dudit système, met en évidence son organigramme et précise les points de dysfonctionnements et de conflits.

**Analyse stratégique : L’induit**

Pour Gouda (1986), le raisonnement stratégique vise à repérer les adaptations choisies par les acteurs pour atteindre leurs objectifs. Il y a très souvent une divergence entre les objectifs de l’organisation (action collective) et les objectifs personnels poursuivis par les acteurs (objectifs individuels) qui ne sont pas toujours déclarés pour des questions de convenances personnelles. Pour jouer, chaque acteur doit accepter les règles éditées par l’organisation, mais pendant le jeu, chacun se dote d’une marge de manœuvre qui peut contrarier les objectifs officiellement déclarés par l’organisation et les acteurs. Crozier à recours au système formel et au système informel qui encadrent ces deux réalités utilisées par les acteurs pour faire valoir leurs stratégies.

**Le rapport à l’environnement** : **Le produit**

Le rapport à l’environnement permet de prendre en compte l’environnement proche et pertinent du système d’action concret car, en effet, l’environnement associé du système lui offre les ressources nécessaires, les informations et les moyens de tous genres (les relais, l’énergie, les bénéficiaires – clients consommateurs de biens et services (offres) de façon à maintenir le système en équilibre à travers le jeu des acteurs. Si le système répond à la demande de l’environnement, ce sera en proposant des offres de produits ou de services et c’est pour cela que, nous parlons du « produit » une résultante des interactions.

1. **Problématique**

 Les établissements scolaires sont considérés comme les centres de préparation de l’élite sportive nationale (UASES et classes sportives créées dans les lycées et collèges).

Les valeurs éducatives de l’EPS sont bien perçues mais elles ne font pas l’objet d’une attention particulière dans les prises de décisions politiques. Ce constat prouve qu’il existe beaucoup de handicaps qui entravent la promotion de l’EPS en vue d’une culture physique de qualité. L’Etat béninois fait des efforts considérables dans la construction des modules de salles de classe et le recrutement des enseignants ; mais, ce n’est pas le cas dans le domaine de l’EPS. Le manque de personnel, d’infrastructure et d’équipement bloque toute possibilité d’accès équitable en de formation de qualité.

Les réformes éducatives opérées en général au Bénin et en particulier en EPS ont-elles été pensées en prenant en compte les besoins de qualité et d’accès équitable ? L’EPS n’est-elle pas en marge du système éducatif tant dans son organisation que dans les objectifs poursuivis ?

**Hypothèse**

Les conditions d’enseignement/apprentissage ne visent pas la qualité ni l’accès équitable à la pratique de l’EPS.

.**Objectifs**

Ils consistent à :

* Montrer que le manque d’infrastructures et d’équipement compromet la qualité de l’enseignement/apprentissage et ne garantit pas un accès équitable à la pratique.
* Prouver que l’a qualité de l’enseignement de l’EPS au Bénin est liée à la formation, au recrutement et à une gestion rationnelle des intervenants (en EPS)
1. **Démarche méthodologique**

**Nature de la recherche**

 Il s’agit d’une étude prospective mixte (qualitative et quantitative) qui vise à replacer l’EPS dans la politique globale de l’éducation pour former la jeunesse scolaire et non transformer l’école en club sportif.

**Population**

La population d’enquête est constituée des animateurs, des enseignants exerçant dans les établissements secondaires au Bénin ; des responsables des établissements (directeurs, censeurs, surveillants) ; des chefs de services ayant en charge au Ministère de l’Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle et de la formation des cadres en d’EPS) puis des personnes ressources.

**Echantillonnage**

Les techniques utilisées correspondent à la méthode non probabiliste axée sur le choix raisonné.

Nous avons utilisé la méthode non probabiliste pour des raisons de fiabilité et de précision des informations à recueillir. Elle permet de cibler les personnes les mieux indiquées et susceptibles de nous fournir les renseignements indispensables et souhaités. Compte tenu du caractère spécifique des informations à recueillir, nous avons employé cette méthode à l’endroit des enseignants en activités ou ayant exercé dans les établissements secondaires durant la période allant de 1990 à 2010. La même méthode est utilisée pour identifier les responsables scolaires ainsi que les responsables administratifs et chefs-services du Ministère de l’Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle.

**Echantillon**

Notre échantillon est constitué de 35 personnes réparties de la manière suivante :

* DDESFTP : 21 personnes (03 Directeurs départementaux, 06 C/SES, 06 C/SACS, 06/SD-UASES) ;
* MESFTP : 08 personnes ( DC,SGM,DRH,DPP,DAPP,DIP,DIEM,DES.) ;
* INJEPS : 03 personnes (Directeur INJEPS, chef scolarité, un ancien Directeur) ;
* MJSL : 01 personne (DG/OBSU) ;
* Deux (02) anciens responsables du MESFTP.

**Les outils et techniques de collecte des données**

Pour recueillir les informations auprès des sujets enquêtés dans cette étude, nous avons utilisé les outils comme le questionnaire et le guide d’entretien.

**Exploitation documentaire**

Elle a consisté à l’utilisation des données statistiques scolaires et du décret portant organisation de l’éducation au Bénin.

1. **Présentation des résultats**
2. **Analyse Organisationnelle : Le construit**

Les résultats de nos enquêtes montrent qu’au Bénin, la structure mère est le MESFTP. Ses structures déconcentrées au niveau départemental sont appelées les DDESFTP.

- la DRH (Direction des Ressources Humaines) est l’organe de conception, d’application, et de contrôle des règlements et normes en matière de gestion des ressources humaines. A ce titre elle doit veiller à l’utilisation efficiente et rationnelle des ressources humaines. Mais force est de constater qu’elle ne joue pas pleinement son rôle mettant ainsi mal l’aise la Direction de l’Enseignement Secondaire (DES) qui gère les enseignants d’EPS en collaboration avec les DDESFTP. Face à cette situation, elle reste impuissante devant les besoins en personnel à la base. Les mutations se font au mépris des textes défavorisant ainsi certains départements (les déséquilibres sont constatés). Tableau : I

- la Direction des Infrastructures, de l’Equipement et de la Maintenance (DIEM) a pour mission la conception, l’exécution, le suivi et l’élaboration des travaux de génie civil et d’entretien des infrastructures. Elle est l’organe responsable de l’acquisition, de l’installation et la maintenance des équipements techniques et didactiques du Ministère. La DIEM, pour jouer pleinement ce rôle a besoin des moyens financiers que la Direction des ressources financières et du matériel (DRFM) doit mettre à sa disposition. Ce qui n’est pas le cas et la raison évoquée est celle liée aux disponibilités budgétaires de l’Etat. Ce qui témoigne d’un manque de cohérence dans l’organisation. L’EPS ne bénéficie pas d’appuis conséquents. Une fois encore les attentes de la DES ne seront prises en compte que sporadiquement.

- la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) est chargée, en relation avec les autres Directions et les organismes sous tutelle, d’une fonction d’aide à la décision stratégique. A ce titre, elle réalise toutes les études prospectives et d’évaluation qui permettent d’éclairer les stratégies à mettre en œuvre par le Ministère, en fonction des orientations de la politique éducative dans le domaine de l’Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle. Ces attributions sont bien pensées mais elles souffrent dans leur application. En effet, la DPP fait des propositions de construction beaucoup plus axées sur les constructions de salles de classe et rarement en faveur des terrains de sport. Dans ce cas, elle ne facilite pas la tâche à la DES dans sa gestion adéquate en EPS. Le seul service qui s’occupe de la gestion des activités culturelles et sportives en milieu scolaire est logé à la DPP et n’a aucun lien avec les acteurs directs sur le terrain. Dans le même temps, l’Union des Associations Sportives de l’Enseignement Secondaire (UASES) qui est une structure autonome et a pour président national le Directeur de l’Enseignement Secondaire (DES) puis au niveau départemental les Directeurs Départementaux de l’Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle (DDESFTP). Laquelle de ces structures doit prendre des décisions en faveur de l’EPS ? L’idéal serait de mettre ces services sous la responsabilité de la DES qui est plus proche des acteurs et connait les besoins du terrain par le biais des directions départementales. Les structures de UASES montrent clairement leurs autonomies et leur statut sous-tutelle du MESFTP. Les dirigeants sont élus pour animer et gérer leur organisation.

Parlant de relation et coopération en matière de formation et le suivi pédagogique des enseignants d’EPS, la Direction de l’Inspection Pédagogique (DIP) est l’organe d’inspection et de contrôle à compétence nationale dans les sous-secteurs de l’Enseignement Secondaire Général de la Formation Technique et Professionnelle. Elle entretient des relations fonctionnelles étroites avec les Directions Techniques et les Directions Départementales. Il est aussi remarqué à ce titre qu’elle veille entre autres:

* à la qualité de l’enseignement et du contrôle de la gestion pédagogique des établissements publics ;
* au contrôle de l’adéquation des plans et objectifs de formation avec les objectifs pédagogiques initiaux ainsi que la mise en œuvre des programmes de formation.

Dans le même temps, la formation des enseignants d’EPS est confiée au Ministère de l’Enseignement Supérieur et du Recherche Scientifique (MESRS) par le biais de l’INJEPS. Ce qui fait que les uns forment et les autres inspectent sans avoir préalablement conçu ensemble les curricula de formation des enseignants. Il n’y a donc pas cohérence dans la conception des stratégies d’enseignement en EPS entre la DIP et l’INJEPS, en témoignent les propos du Directeur de l’INJEPS : «  *nous avons des relations quand ils ont besoin de nous pour la formation. Mais quand il s’agit de concevoir les stratégies d’enseignement, on est coupé. Ce qui fait que la didactique de l’enseignement de l’EPS est à deux vitesses. Une à l’INJEPS qui n’est pas conforme à celle pratiquée à la DIP. »*

Il n’y a donc pas de synergie entre le MESRS et le MESFTP, ce qui ne va pas en faveur de l’épanouissement des différents acteurs du secteur de l’EPS. Leur relation qui n’est que ponctuelle comme le relèvent les différents intervenants dans chacune des structures, ne favorise pas une synergie de réflexion autour des problèmes que pose l’enseignement de l’EPS.

**II – Les ressources humaines en EPS au Bénin**

L’insuffisance des personnels enseignants qualifiés d’EPS, ne favorisent pas l’enseignement de l’EPS dans les établissements secondaires. La répartition des enseignants fait aussi l’objet de marchandage et a pour conséquence le non-respect des normes en la matière.

Dans cette recherche, nous sommes partis des besoins du terrain en enseignants d’EPS en premier lieu. Les résultats de nos investigations montrent que 100% des enquêtés ont reconnu qu’il y a un manque cruel d’enseignants d’EPS dans les établissements secondaires. Il y en a même qui pense que « *les enseignants d’EPS sont une denrée rare* ». Et, c’est cet état de choses justifie l’augmentation du personnel non qualifié dans l’enseignement de l’EPS.

Les ouvertures d’établissements sont fréquentes et le taux de scolarisation ne cesse de s’accroître avec l’obligation et la gratuité de l’enseignement primaire (article 12 et 13 de la constitution du 11 décembre 1990). La conséquence qui en découle est que le ratio élèves-professeur qui varie en fonction du niveau d’études au Bénin s’écarte de plus en plus de la norme. Selon le rapport de la Banque mondiale (2002) pour les années 1990, ce ratio est de 36 élèves pour un professeur au premier cycle et de 19 élèves pour un professeur au second cycle. Un tableau récapitulatif présenté par la DES nous permet de dégager aisément les déficits et les besoins réels en enseignants d’EPS.

Tableau N°I : Répartition géographique des enseignants d’EPS par département

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Départements | Etablissements | Groupes pédagogiques | Enseignants nécessaires | Enseignants existants | Besoins | Taux de couverture  |   |
| Atacora | 35 | 573 | 107 | 30 | 77 | 28,04 |  |
| Donga | 28 | 447 | 84 | 13 | 71 | 15,48 |  |
| Atlantique | 58 | 1298 | 243 | 32 | 211 | 13,17 |  |
| Littoral | 18 | 841 | 158 | 34 | 124 | 21,52 |  |
| Borgou | 51 | 1177 | 221 | 30 | 191 | 13,57 |  |
| Alibori | 22 | 492 | 92 | 6 | 74 | 6,52 |  |
| Mono | 55 | 932 | 175 | 69 | 106 | 39,43 |  |
| Couffo | 67 | 1077 | 202 | 22 | 180 | 10,89 |  |
| Ouémé | 63 | 1449 | 272 | 149 | 123 | 54,78 |  |
| Plateau | 38 | 544 | 102 | 14 | 88 | 13,73 |  |
| Zou | 53 | 988 | 185 | 73 | 112 | 39,46 |  |
| Collines | 63 | 939 | 176 | 18 | 150 | 10,23 |  |
| **TOTAL** | 551 | 10757 | 2017 | 490 | 1507 | **24,29** |   |

Sources: SOSP-DES/MESFTP (2010)

De ce tableau, il ressort qu’en 2010 le Bénin dispose de 490 enseignants d’EPS recrutés par l’Etat dont 120 qui n’ont reçu aucune formation professionnelle. Le besoin à combler est de 1507 enseignants soit un taux de couverture national de 24,29%. Par conséquent, le besoin se fait sentir énormément.

En deuxième ressort, il a été question de savoir si le recrutement des étudiants dans le cadre de la formation des enseignants à l’INJEPS et celui des enseignants d’EPS dans la fonction publique tient compte des besoins du terrain. A ce niveau, le constat est alarment ; car ces deux recrutements ne tiennent pas compte des besoins réels en témoigne le nombre d’enseignants d’EPS (490) recrutés par l’Etat. C’est bien la preuve qu’il n’y a pas une véritable politique en la matière car les actions gouvernementales ne tiennent pas compte des besoins de la base comme le recommande l’élaboration et le suivi d’une politique publique.

Selon les informations recueillies auprès des instances dirigeantes en charge de la formation des enseignants d’EPS au Bénin (l’INJEPS), il ressort que *« le nombre de bourses octroyées (20 par an) aux jeunes étudiants depuis la création de l’institut est resté inchangé. En plus de ces boursiers, l’institution accueille à peu près vingt autres étudiants à titre payant ».* Selon le service de la scolarité de l’INJEPS, le point des cadres formés en EPS par l’institution depuis sa création en 1974 jusqu’en 2010 se présente comme suit :

Tableau N°II : point des cadres d’EPS formés à l’INJEPS de 1974 à2010

|  |  |
| --- | --- |
| **Options**  | **Nombre formé** |
| Master  | 39 |
| Professeurs certifiés EPS  | 569 |
| Professeurs de sport  | 7 |
| Professeurs adjoints  | 49 |
| Maîtres d’EPS  | 98 |
| **TOTAL** | **1011** |

Source : secrétariat service de scolarité INJEPS/UAC (2010)

Le point que présente ce tableau en matière de formation à l’INJEPS révèle que 716 cadres devant intervenir en EPS sont formés (professeurs certifiés, professeurs adjoints et maîtres d’EPS) soit en moyenne 20 cadres formés par an de 1974 à 2010. Il est évident que le nombre d’étudiants recrutés par an est loin de combler les besoins de terrain en enseignants d’EPS d’autant plus que le nombre d’enseignants formés à l’INJEPS est largement inférieur aux besoins actuels estimés à 1507 enseignants.

Troisièmement, il a été question de savoir comment les besoins sont exprimés. A ce niveau il ressort des entretiens que les besoins sont exprimés de façon globale. Au niveau des bourses, un quota est octroyé par le MESRS à chaque école. Pour le recrutement des enseignants d’EPS, des fiches statistiques sont élaborées à chaque rentrée par les directeurs des établissements. Elles sont ensuite envoyées au niveau des directions départementales qui à leur tour les acheminent au Ministère. Du MESTFP, les besoins sont exprimés au Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) en fonction du manque à combler.

Suite à l’expression des besoins, nous les avons interrogés sur la réaction du gouvernement. A ce niveau, il ressort des investigations que la majorité pense que l’EPS dans nos lycées et collèges se présente comme « *le parent pauvre*» et qu’en termes de recrutement dans cette matière, le gouvernement ne répond pas favorablement aux demandes.

Au regard de la mise en place et du fonctionnement d’une politique publique telle que décrite par le cadre théorique, il en ressort que les besoins à la base sont véritablement exprimés ; mais il n’y a pas une rétroaction de la part du gouvernement. Cet état de chose ne permet pas de dire qu’il existe une politique gouvernementale à ce niveau, parce que l’Etat ne fait pas une programmation de formation et de recrutement des enseignants d’EPS en rapport avec les besoins (demande) et offre dans une inconsistance diachronique (au lieu de réduire l’insatisfaction des demandeurs, l’Etat exacerbe au contraire leurs frustrations chaque année.

Quant à la répartition géographique des enseignants d’EPS, toutes les voix se sont levées pour reconnaître qu’elle n’est pas équitablement faite ; le peu d’enseignants recrutés n’est donc pas utilisé de façon efficiente. On se pose la question de savoir si l’enfant béninois qu’il soit du Nord, du Sud, de l’Est ou de l’Ouest, n’a pas les mêmes droits en matière d’éducation. Autrement dit, par rapport au profil de l’homme béninois à former, existent-t-il des Béninois à part entière ou entièrement à part ? Cette situation vient ainsi démontrer que l’article 12 en son premier alinéa de la LOI N° 2003-17 du 17/10/03([[1]](#footnote-1) ) n’est pas respecté. Si la gestion des ressources humaines pose problème, qu’en est-il de la question des infrastructures sportives scolaires ?

**III- Infrastructures sportives scolaires au Bénin**

En matière de disponibilité des infrastructures dans les lycées et collèges, il ressort des résultats des enquêtes qu’il n’y a pas d’infrastructures et cela s’explique par le manque d’enseignants d’EPS et d’espace ; pour certains, ce sont les anciens établissements qui ont eu la chance d’être créés dans les années 1960 et début 1980 qui sont plus ou moins dotés de toutes les infrastructures et les nouvelles créations n’en ont pas. Et enfin, certains pensent que les terrains qui existent ne sont pas réglementaires et sont en mauvais état.

Par ailleurs, par rapport à l’existence d’une politique d’implantation de ces infrastructures au Bénin. A ce niveau, la majorité des sujets interrogés pensent qu’il y a une politique à deux niveaux à savoir : l’Etat et les communautés à la base. L’Etat a fui ses responsabilités les laissant aux seuls parents d’élèves d’où l’inexistence d’une politique d’Etat. D’autres pensent plutôt qu’il existe bel et bien une politique prévue par le PDDSE en exercice (2006-2015) qui souffre dans son application.

Pour ce qui concerne l’imputabilité des responsabilités d’une telle situation, la majorité des personnes interrogées ont rejeté le tort sur l’Etat. Par contre, il y en a qui pensent que les responsabilités sont partagées entre les cadres spécialistes qui doivent éclairer l’Etat dans ses prises de décision ; l’Etat lui-même qui doit prendre toutes les mesures d’accompagnement après ses prises de décisions liées à l’ouverture des nouveaux établissements et les communautés qui forcent l’Etat à ouvrir les établissements par le biais des politiciens.

L’Etat par le biais de la Direction des Infrastructures de l’Equipement et de la Maintenance (DIEM) et de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), une fois de plus pêche dans sa tâche régalienne à savoir se rassurer de la disposition des espaces pouvant abriter les terrains de sport (DPP) avant l’autorisation d’ouverture des établissements et par le manque de l’appui de l’Etat (DIEM) dans la construction et l’aménagement des espaces dans différents établissements pour l’EPS.

En effet, l’Article 13 de la LOI N°2003-17 du 17/10/03 stipule que : « *Pour remplir efficacement sa mission, l’école doit avoir pour cadre des infrastructures répondant aux normes de l’architecture scolaire et être dotée du mobilier et du matériel adéquats ».* Une telle Loi est bien pensée pour impulser le développement de l’éducation en général ; mais force est de constater que le secteur de L’EPS ne retrouve pas son compte dans une telle disposition en témoigne une réponse qui nous a été servie par une personne ressource : «  *… la Priorité est d’abord donnée aux salles de classes et équipements quant aux terrains de sport, les gens vont se débrouiller.»*

L’absence d’une politique d’implantation des infrastructures sportives qui constituent les salles de cours pour l’EPS se traduit par le comportement des acteurs du MESFTP qui n’en font pas une priorité dans leur stratégie de développement de l’éducation.

Il y a donc une incohérence liée à l’absence d’une orientation politique ce qui fait que les acteurs se donnent les prérogatives en fonction de leur rayonnement qui s’impose.

La présentation du tableau récapitulatif des infrastructures scolaires est édifiante.

Tableau III : récapitulatif des infrastructures scolaires par département

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Départements | Salles de classe | Foot-ball | Basket-ball | Volley-ball | Hand-ball | Tennis | Athlétisme | Arène de lutte | Tir à l’arc |
| ATACORA | 257 | 18 | 4 | 7 | 12 | 1 | 14 | 2 | 2 |
| DONGA | 224 | 14 | 6 | 3 | 8 | 0 | 9 | 2 | 0 |
| ATLANTIQUE | 579 | 29 | 10 | 9 | 14 | 1 | 20 | 5 | 2 |
| LITTORAL | 303 | 8 | 6 | 5 | 4 | 0 | 7 | 2 | 0 |
| BORGOU | 398 | 32 | 12 | 14 | 22 | 2 | 24 | 3 | 0 |
| ALIBORI | 214 | 13 | 1 | 1 | 6 | 0 | 7 | 2 | 0 |
| MONO | 520 | 33 | 12 | 14 | 23 | 3 | 21 | 2 | 1 |
| COUFFO | 629 | 44 | 9 | 12 | 30 | 1 | 29 | 1 | 0 |
| OUEME | 751 | 40 | 15 | 10 | 24 | 1 | 23 | 2 | 1 |
| PLATEAU | 386 | 17 | 5 | 7 | 17 | 0 | 9 | 2 | 0 |
| ZOU | 718 | 34 | 13 | 13 | 24 | 2 | 24 | 3 | 1 |
| COLLINES | 653 | 32 | 8 | 7 | 15 | 0 | 12 | 2 | 0 |
| **BENIN** | **5632** | **314** | **101** | **102** | **199** | **11** | **199** | **28** | **7** |

Source : SOSP-DES/MESFTP (2010)

La lecture de ce tableau montre que les lycées et collèges du Bénin sont démunis en infrastructures sportives ; toute chose qui dénote d’un manque de volonté politique de la part de l’Etat. La prise de décision dans le sens de l’amélioration des conditions d’un secteur public de la part de l’Etat devrait tenir grand compte des ressources financières du pays.

1. **Les ressources financières**

En ce qui concerne les ressources financières, bien qu’étant très insuffisantes pour répondre aux exigences liées à une pratique plus décente de l’EPS, elles proviennent de l’Etat en grande partie, des Partenaires Techniques Financiers (PTF) et des communautés (parents d’élèves).

Selon les sources de la DIEM, le coût financier des infrastructures éducatives  se présente comme : un module de quatre salles de classe ; 35.000.000 ; terrain de Football : réglémentaire : 51.599.200 ; terrain de basket-ball réglémentaire : 5.287.500 ; terrain de handball réglémentaire : 8.102.500 ; terrain de volley-ball réglementaire : 1.882.750 ; piste des courses : 10.887.400.

De ces prix, il ressort qu’en dehors du coût d’un terrain de sport qui est supérieur à celui d’un module de salles de quatre classes, les autres infrastructures sont plutôt en dessous en termes de cherté. Nous pouvons dire que si nos établissements souffrent de manque de plateau pour l’enseignement de l’EPS, cela résulte d’un manque de volonté politique et de mise sur pied d’une politique d’implantation d’infrastructures adéquates à court, moyen et long termes.

Il convient de signaler qu’il n’y a aucune trace budgétaire spécifique à l’EPS dans le budget du MESFTP en dehors du salaire des enseignants d’EPS qui est noyé dans l’ensemble des salaires des différents fonctionnaires béninois. Si nous sommes situés sur la part budgétaire de l’EPS, il est important de savoir que l’Etat pour mettre en œuvre la politique dans un secteur, s’appuie sur ses cadres, notamment leur collaboration qui détermine l’adéquation entre la prise des décisions et leur mise en œuvre.

**Conclusion**

La formation a toujours été la priorité dans de nombreux Etats.

En ce qui concerne l’Etat béninois, il assure dans la mesure de ses moyens l’éducation de ses enfants à travers l’école. Le système éducatif est une organisation structurée de la maternelle au supérieur. C’est ce système que nous avons appelé « le construit ». Il relève d’une vision et d’une politique qui découle d’un projet de société.

Notre étude montre que les actions menées ne sont pas coordonnées, les stratégies souvent antagonistes surtout dans un contexte non favorable pour produire des effets durables. Le nombre d’enseignants d’EPS formés est en nombre très insuffisant ; le peu d’agents recrutés par l’Etat n’est pas utilisé de façon efficiente sur l’ensemble du territoire national ;le MESFTP à travers ses différentes structures ne remplit pas convenablement sa mission ;les besoins sont véritablement exprimés au niveau de la base mais pas toujours au niveau de l’Etat qui ne répond pas à ses obligations.

Au regard de ces différents maux qui minent l’enseignement de l’EPS au Bénin, nos hypothèses sont vérifiées. Pour remédier à cette situation, les suggestions ont été faites à l’endroit des différents acteurs du système éducatif en vue d’une amélioration des conditions d’enseignement de l’EPS. Les plus saillantes sont les suivantes:

* élaborer et valider un document de politique éducative avec tous les acteurs (primaire, secondaire et supérieur) et intégrer l’EPS dans cette politique.
* former et recruter les enseignants d’EPS en nombre suffisant ;
* doter tous les collèges des infrastructures sportives et assurer leur animation régulière ;
* organiser périodiquement les stages de recyclages des enseignants d’EPS en partenariat avec l’INJEPS.

L’enseignement de l’EPS, en raison des progrès réalisés dans les nouveaux programmes, ressemble plus à un travail approximatif qu’à un travail pédagogique réfléchi pouvant permettre aux apprenants de maîtriser leur motricité et de se faire une culture physique et sportive. Les notes d’EPS aux différents examens ne reflètent pas ainsi les résultats d’une évaluation objective des apprentissages. Une réforme sera nécessaire afin d’y remédier.

**Bibliographie**

**Attiklémé, Kossivi,** (2002). *Programme d’enseignement de la natation dans les collèges : contraintes et condition d’élaboration. Le point de vue anthropologie didactique.* Thèse de doctorat, université de Joseph Fourier Grenoble 1

**Gouda, Souaïbou,** (2010). Sports, Identités Culturelles Et Développement Dans l’Espace Francophone : France, Bénin, Congo, Niger et Sénégal. In *Journal of Global Business Administration, Université du Québec en Outaouais, vol 2, n°2*, pp 150-162.

**Gouda, Souaïbou, et Chifflet, Pierre,** (1996). Olympisme et identités nationales en Afrique noire francophone, *in Revue STAPS, Presse Universitaire de Grenoble*.

**Gouda, Souaïbou**, (1997). *Etats, Sports et Politiques en Afrique noire francophone : cas du Bénin, du Congo, du Niger et du Sénégal*. Thèse pour le doctorat de l’Université Joseph Fourier Grenoble, Mention STAPS. 484p

**Gouda, Souaïbou,** (1986). *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d’Afrique noire : le Bénin*. Thèse de doctorat du 3ème cycle STAPS, Grenoble 1. 433p

**Gouda, Souaïbou.** (1984). *Les activités physiques et sportives en République Populaire du Bénin, Des pratiques physiques traditionnelles aux pratiques sportives actuelles.* Mémoires DEA, Université de Clermont-Ferrand II.

**Gnansounou, Bernadin,** (1999) Histoire et politique de la construction des infrastructures sportives et socio-éducatives dans les départements du littoral. Mémoire de maîtrise en STAPS, Université d’Abomey- Calavi (INJEPS)

**Jobert, Bruno, et Muller, Pierre.,** (1987). L’Etat en action. Politiques publiques et corporatisme, Paris : PUF.

**Lacasse, François, Dominique, et Thoenig Jean Claude,** (1996). L’action publique, Paris, l’Harmattan.

**Meny, Yves, & Thoenig, Jean Claude** (1989). Les politiques publiques, Paris, PUF, 391 p.

**Muller, Pierre.,** (1990). Les politiques publiques, Paris, PUF.

**Muller, Pierre**, (1995) « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Faure, Pollet, Warin, *La notion de référentiel dans les politiques publiques,* Paris, L'Harmattan, pp. 153-178.

**Thiesse, Anne Marie,** (1999). La création des identités nationales. Europe

XVIIIe-XXe siècle, Paris, Le Seuil, coll. « L’Univers historique ».

**Wabi, Sakaryaou.,** (1990). *Le vécu sportif des instituteurs et son rôle dans la détermination de leur intervention pédagogique en EPS dans les écoles Béninoises*. Thèse de doctorat de l’Université de Bordeau II.

LOI n°2010-298 du 11décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin.

LOI n°2003-17 du 11novembre 2OO3 portant orientation de l’Education Nationale en République du Bénin et la LOI n°2005-33 du 06 octobre 2005 qui l’a modifiée.

Acte du Forum National sur le Secteur de L’Education, février 2007.

Rapport d’Etat du Système Educatif National (RESEN), 2008, Banque Mondiale.

Annuaire statistique scolaire de l’Enseignement Secondaire Général, 2009-2010.

UNESCO (1978), Charter for Physical Education and Sport. Paris, UNESCO.

1. L’Etat assure progressivement la gratuité de l’enseignement public et garantit l’égalité des chances, l’égalité des sexes et l’équilibre interrégionale. Cf. Loi n°2003-17 du 17 Octobre 2003 portant Orientation de l’Education Nationale en République du Bénin. [↑](#footnote-ref-1)